



## Convocation du conseil municipal

Vous êtes convoqué(e) à la séance du conseil municipal du  
**mardi 28 novembre 2023 à 19 h, en salle du conseil  
municipal.**

(si vous êtes absent(e), ne pas oublier d'envoyer par mail votre procuration)

**19h00 : présentation de la direction du Développement  
Economique, Attractivité et Transition Ecologique de la CA.**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

1/ Etude d'opportunité et de faisabilité de centrales photovoltaïques sur les parcelles communales (AMI2 : appel à manifestation d'intérêt)
2/ Demande de subvention exceptionnelle : école élémentaire
3/ Organisation des temps scolaires à l'école maternelle et à l'école élémentaire
4/ Compte rendu des décisions du maire par délégation du conseil
5/ Compte-rendu des adjoints et délégués
6/ Infos diverses
7/ Questions diverses

Fait à Champs sur Yonne, le 22 novembre 2023

Le maire,

Stéphane ANTUNES



## Listes des délibérations

### Conseil municipal du mardi 28 septembre 2023

<b>Numéro</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
DE_2023_26	Etude d'opportunité et de faisabilité de centrales photovoltaïques sur les parcelles communales (AMI2 : appel à manifestation d'intérêt)	APPROUVÉE
DE_2023_27	Demande de subvention exceptionnelle : école élémentaire	APPROUVÉE
DE_2023_28	Organisation des temps scolaires à l'école maternelle et à l'école élémentaire	APPROUVÉE



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 15**

**Date convocation : 22/11/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Laurent GROUD, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT, Quentin WAGNON.

**Absents excusés** : Emmanuel BOUGEROLLE (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Matthieu VILLECOURT) et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Joël ADAM).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CARVALHO

---

**DE\_2023\_26**

**Etude d'opportunité et de faisabilité de centrales photovoltaïques sur les parcelles communales (AMI2 : appel à manifestation d'intérêt)**

Monsieur le maire et Anne GUYNOT-DAHLEM expliquent que valoriser les ressources du territoire en développant la production locale d'énergies renouvelables est un engagement fort de la commune de Champs-sur-Yonne. Ainsi, l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur des parcelles dont elle est propriétaire ou en cours d'acquisition fait partie des opportunités que la commune souhaite étudier.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux en matière de production d'énergie renouvelable, la Communauté de l'Auxerrois souhaite favoriser ce type de projet en finançant la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur les parcelles proposées par ses communes membres.

Ainsi, la commune de Champs-sur-Yonne souhaite donner mandat des études susmentionnées sur les parcelles qu'elle souhaiterait équiper de centrales photovoltaïques.

Les parcelles pouvant être éligibles à la pose de centrales photovoltaïques sont les suivantes :

- Ancien terrain de foot (voir annexe 1 zonage et superficies)

Parcelles	Contenance m <sup>2</sup>	Propriétaire	Zonage PLU
D293	78	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D296	265	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D303	1000	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D309	1828	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D523	6546	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D524	153	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D979	602	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D980	4543	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D981	8179	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc
D982	6353	Commune de Champs-sur-Yonne	NLc

- Ex-terrain Cloutier (voir annexe 2 zonage et superficies)

Parcelles	Contenance m <sup>2</sup>	Propriétaire	Zonage PLU
C486	580	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C487	70	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C509	2618	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C510	1370	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C511	3940	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C512	2740	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C513	1540	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C515	6370	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C516	1244	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C517	1163	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C521	3520	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C550	682	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C551	331	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C552	761	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C553	447	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
<b>C554</b>	<b>479</b>	<b>Mrs CHAPOTIN Christian, Jean- Marie et Mme SAUGET Mathilde (possible acquisition foncière par la commune de Champs-sur-Yonne)</b>	<b>NL</b>
C555	410	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C556	376	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C557	450	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C558	304	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C559	335	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C560	1240	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C561	280	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C562	610	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C563	675	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C783	800	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C937	379	Commune de Champs-sur-Yonne	NL

C938	9277	Commune de Champs-sur-Yonne	ID : 089-218900777-20231128-DE   2023_26-DE
C1671	1439	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1673	1023	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1675	1036	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1677	2297	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1679	1115	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1681	1675	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1683	1609	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1685	1869	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1687	3240	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1689	859	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1691	858	Commune de Champs-sur-Yonne	Ne
C1693	5277	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C1695	1635	Commune de Champs-sur-Yonne	NL
C1697	5825	Commune de Champs-sur-Yonne	NL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE à l'unanimité** :

- **De donner** mandat à la Communauté de l'Auxerrois pour la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité sur des parcelles dont elle est propriétaire (ou future propriétaire) et qu'elle aura proposées,
- **D'autoriser** le maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

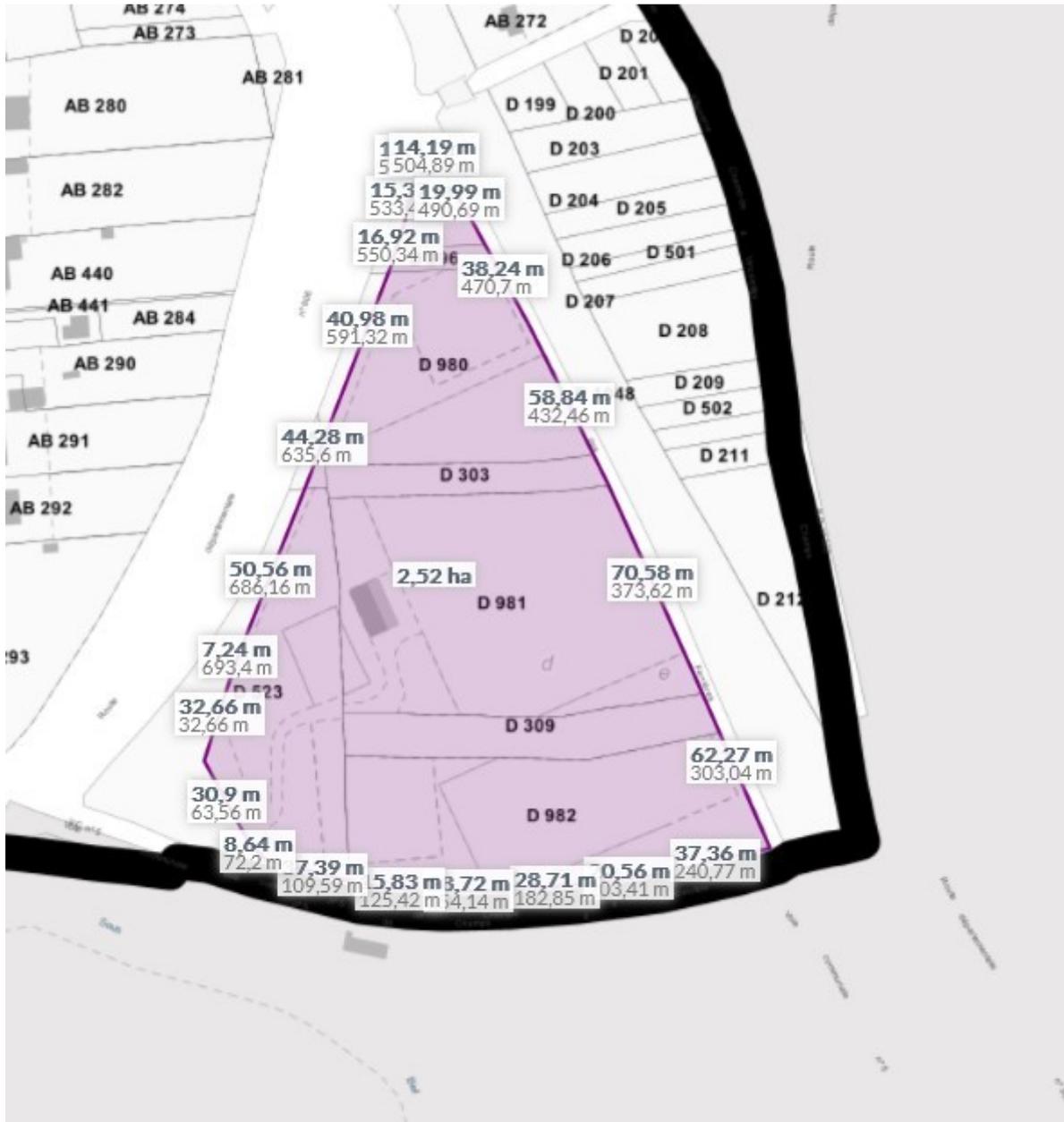
**Voix :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,







**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 15**

**Date convocation : 22/11/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Laurent GROUD, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIoux, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT, Quentin WAGNON.

**Absents excusés** : Emmanuel BOUGEROLLE (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Matthieu VILLECOURT) et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Joël ADAM).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CARVALHO

---

**DE\_2023\_27**

**Demande de subvention exceptionnelle : école élémentaire**

L'école élémentaire de Champs-sur-Yonne souhaite organiser un séjour au ski pour la classe de CM2 en janvier 2024. A ce titre, elle sollicite de la commune une subvention exceptionnelle afin de l'aider à organiser ce voyage.

Cela fait plusieurs années que l'école élémentaire n'a pas organisé ce type de voyage. Il est donc proposé de prendre en charge le tiers du coût total soit une subvention exceptionnelle d'un montant de 4700€ TTC.

Considérant la demande de participation de l'école élémentaire de Champs-sur-Yonne pour aider au financement du voyage au ski de la classe de CM2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 4700€ TTC qui sera versée à la coopérative de l'école élémentaire de Champs-sur-Yonne.
- **D'EFFECTUER** le paiement sur le budget 2023.

**Voix :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,



**COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*

**DEPARTEMENT DE L'YONNE**

\*\*\*

**Nb. membres : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 15**

**Date convocation : 22/11/2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de Champs sur Yonne.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-neuf heures,  
les membres du conseil municipal régulièrement convoqués,  
se sont réunis dans la salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, maire

**Présents** : Joël ADAM, Stéphane ANTUNES, Laurent BRANEYRE, Isabelle CARVALHO, Brigitte GHYS, Laurent GROUD, Fabien GUEREAU, Anne GUYNOT-DAHLEM, Pascal LABOURIER, Bernard MAIMBOURG, Vanessa MANFREDINI, Bernard PRIOUX, Karine ROBERT, Matthieu VILLECOURT, Quentin WAGNON.

**Absents excusés** : Emmanuel BOUGEROLLE (pouvoir à Vanessa MANFREDINI), Carole FERNANDES (pouvoir à Anne GUYNOT-DAHLEM), Delphine FRASER (pouvoir à Matthieu VILLECOURT) et Jean-Pierre NAUDIN (pouvoir à Joël ADAM).

**Secrétaire de séance** : Isabelle CARVALHO

---

**DE\_2023\_28**

**Organisation des temps scolaires à l'école maternelle et à l'école élémentaire**

L'organisation du temps scolaire des écoles de Champs-sur-Yonne à quatre jours, qui nous a été accordée, arrivera à échéance le 31 août 2024.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2024, la commune doit formuler à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne son intention au moyen des tableaux annexés.

Cette nouvelle demande pour l'école maternelle et l'école élémentaire doit être effectuée même en cas de maintien des horaires, la reconduction tacite n'étant pas possible.

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Yonne attend cette organisation des temps scolaires, particulièrement dans le cadre de l'organisation des transports, puisqu'elle doit transmettre les informations au conseil régional.

L'organisation des temps scolaires, sous réserve de l'avis des conseils d'école maternelle et élémentaire, selon les modalités déterminées dans les tableaux joints en annexe du présent document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ACCEPTER** l'organisation des temps scolaires selon les modalités déterminées dans les tableaux ci-joints.

**Voix :**

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTIONS : 0

Le secrétaire de séance,

Le maire,

# Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée de septembre 2023 : SEMAINE DE 4 JOURS

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 089-218900777-20231128-DE\_2023\_28-DE



Ecole : élémentaire en regroupement pédagogique avec les communes :  
Commune : Champs-sur-Yonne

TRANSPORTS SCOLAIRES:  OUI  NON

Compétences  Conseil régional  Communauté d'agglomération  Autre

## HORAIRES SOLLICITES A LA RENTREE PROCHAINE

Nous soussignés demandons la reconduction de la semaine de 4 jours avec les horaires ci-dessous mentionnés.

Indiquer, si différents, les horaires souhaités dans le tableau de droite, en respectant 24 heures d'enseignement (hors temps d'accueil).

4 journées de 6 heures dont demi-journée de 3h30 maximum

Horaires en 2022-2023						Horaires en 2023-2024					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Entrée	8h45	8h45		8h45	8h45	Entrée					
Sortie	11h45	11h45		11h45	11h45	Sortie					
Entrée	13h40	13h40		13h40	13h40	Entrée					
Sortie	16h40	16h40		16h40	16h40	Sortie					

Conseil d'école réuni le 07-nov-23 Avis favorable  Avis défavorable

Proposition émanant conjointement de la commune ou de l'EPCI et du Conseil d'École (joindre le procès verbal du conseil d'école)

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Qualité: \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
cachet et signature

Service chargé de l'organisation des transports

Avis favorable  Avis défavorable

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
 Communauté d'agglomération de l'Auxerrois  
 Communauté d'agglomération du Grand Sénonais  
 Autre service (à préciser) : \_\_\_\_\_

Date, cachet et signature

Décision du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

Favorable  Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
Défavorable

Vincent AUBER

Notification de la décision au maire et au service chargé des transports le .....

# Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée de septembre 2023 : SEMAINE DE 4 JOURS

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 089-218900777-20231128-DE\_2023\_28-DE



Ecole : maternelle en regroupement pédagogique avec les communes :  
Commune : Champs-sur-Yonne

TRANSPORTS SCOLAIRES:  OUI  NON

Compétences  Conseil régional  Communauté d'agglomération  Autre

## HORAIRES SOLLICITES A LA RENTREE PROCHAINE

Nous soussignés demandons la reconduction de la semaine de 4 jours avec les horaires ci-dessous mentionnés.

Indiquer, si différents, les horaires souhaités dans le tableau de droite, en respectant 24 heures d'enseignement (hors temps d'accueil).

4 journées de 6 heures dont demi-journée de 3h30 maximum

Horaires en 2022-2023						Horaires en 2023-2024					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Entrée	8h35	8h35		8h35	8h35	Entrée					
Sortie	11h35	11h35		11h35	11h35	Sortie					
Entrée	13h25	13h25		13h25	13h25	Entrée					
Sortie	16h25	16h25		16h25	16h25	Sortie					

Conseil d'école réuni le 19-oct-23 Avis favorable  Avis défavorable

Proposition émanant conjointement de la commune ou de l'EPCI et du Conseil d'École (joindre le procès verbal du conseil d'école)

Nom(s) : \_\_\_\_\_ Qualité: \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_  
cachet et signature

Service chargé de l'organisation des transports

Avis favorable  Avis défavorable

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
 Communauté d'agglomération de l'Auxerrois  
 Communauté d'agglomération du Grand Sénonais  
 Autre service (à préciser) : \_\_\_\_\_

Date, cachet et signature

Décision du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Yonne

Favorable  Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_  
Défavorable

Vincent AUBER

Notification de la décision au maire et au service chargé des transports le .....